SNU.ipp 93
FSU

Bulletin
de la Section Départementale
de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Le 30 juin 2006

Informations aux collègues recrutés sur la liste complémentaire 2005-2006 :

mise en place de la formation à l'IUFM en 2006-2007

- Les responsables des 3 sections départementales du SNUipp FSU (77-93-94) ont été reçues par le Recteur le jeudi 1er juin.
- Le SNUipp/FSU 93 a interpellé l'Inspecteur d'Académie.
- La FSU avec l'ensemble de ses syndicats (SNESUP- SNUipp) en intersyndicale avec le SGEN a été reçue en audience le 15 juin 2006.
- Tous les représentants de la FSU ont voté contre le plan de formation, avec le SGEN, en conseil d'administration le 22 juin[1].

Suite à la réunion d'informations syndicales dans l'auditorium de la bourse départementale du travail de Bobigny le samedi 13 mai, nous avons maintenant l'assurance que l'ensemble des PE2 en formation en 2006-2007 auront la même formation. Les «listes complémentaires» 2005-2006 seront bien en formation à l'IUFM.

Par contre, tous les PE2 seront soumis aux stages filés, suite à la signature du protocole «direction d'école» par une seule organisation syndicale minoritaire.

L'inspecteur d'académie nous a indiqué que vous devriez être réunis par le directeur de l'IUFM le 31 Août pour prendre connaissance de l'organisation de votre formation initiale…

Vous trouverez pages 2 et 3 des informations concernant la mise en place des stages filés.

A bientôt, dans l'action avec le SNUipp/ FSU et la profession !

Nous serons présents dès la rentrée à l'IUFM pour être à vos côtés.

[1] Vous serez amenés à voter au C.A. de l'IUFM en novembre 2006. Pensez à ce moment là à vérifier que les organisations qui se présentent font bien état de leur vote à ce C.A. du 22 juin 2006…

Stages filés pour les PE2 !

Mise en place des stages filés, attention ne pas confondre formation avec formation sur le tas.

Les PE2 placés dans des situations très inconfortables, avec une surcharge de travail sans précédent. Une mise en cause à peine voilée de la formation théorique.

Une réelle désorganisation de la formation continue !

Des risques de désorganisation des écoles…

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Les raisons de cette transformation

La mise en œuvre du «protocole direction d'école» a une incidence directe sur la formation des PE2 et l'organisation de leurs stages en responsabilité sous la forme de stages filés. En toute logique, les stages de formation continuée des enseignants libérés par les stagiaires prenant la classe, sont eux-aussi transformés.

Les PE2 effectueront désormais un stage filé de 30 jours répartis sur 30 semaines à la place d'un des actuels stages de 3 semaines (R3). C'est donc pour l'ensemble des collègues exerçant dans les classes la suppression de 900 stages de formation continue de 3 semaines.

Que vont faire 52 PE2 pendant 30 lundis, ou 30 mardis, ou jeudis ou vendredis ?

Ils vont vivre l'alternance en remplaçant les directeurs d'école de 4 classes. En Seine Saint-Denis, cinquante-deux écoles de quatre classes vont accueillir une journée par semaine un PE2 qui se formera dans la classe du directeur ou de la directrice de l'école. Ce temps de décharge, payé sur le dos de la formation sera-t-il un «plus» pour l'école ? La directrice ou le directeur de l'école si ils gagnent un temps de décharge ne se retrouvent-ils pas de fait dans l'obligation de former les PE2 en lieu et place des IMF et PIUMF ? Le PE2 placé dans cette situation sera-t-il en situation de formation ? «Remplacer» le directeur n'est pas anodin, surtout quand celui-ci se trouve, de par ses fonctions, présent dans l'école.

Que vont faire les 850 à 900 autres PE2 ?

Eux-aussi vont connaître les joies de l'alternance et préparer 30 fois la classe, avec un mémoire professionnel à rédiger, deux autres stages de trois semaines en responsabilité, des cours et des modules à suivre. On peut s'interroger sur la disponibilité laissée aux PE2 dans ce cadre pour la dimension théorique de la formation (lectures personnelles, analyses, théorisation,…). Il n'est pas sain que la formation se réduise à une recherche de «recettes». Ce faisant, ils vont «libérer» autant de journées de formation continue… pour les collègues volontaires. Mais volontaires pour quoi faire ? Et s'agit-il vraiment de formation continue ?

La formation continue gravement menacée par la mise en place des stages filés

En CTP, l'inspecteur d'académie a présenté un plan de formation continue proposant un certain nombre de stages, certains de 72 h (stages de 3 semaines) ; d'autres de 120 ou 150 heures. Le SNUipp 93 a voté en s'abstenant sur ce plan de formation qui répond à une partie des demandes des collègues. Dans un second temps, l'I.A. a fait voter sa proposition de mise en place des stages filés, le SNUipp 93 a voté contre malgré la reprise par l'I.A. de nos propositions concernant la possibilité d'améliorer la formation de volontaires à l'examen du CAFIPEMF.

- Les stages filés proposés par l'inspecteur d'académie vont accorder des moyens supplémentaires aux écoles des «réseaux ambition-réussite». Ces réseaux sont un cheval de Troie au service de la déréglementation (voir nos éditions précédentes) et ont notamment pour objectif de transformer l'organisation de notre métier pour mettre en place des groupes de pilotage chargés de propager la bonne parole du management, de l'obligation de résultats, de la mise en place du socle commun et de l'apprentissage à 14 ans.
- Les stages filés vont servir à former (de force ?) les personnels non-habilités en langue.
- Les stages filés permettraient d'offrir aux Titulaires 1ère année une journée de stage hebdomadaire… Quelle sera la situation de formation du PE2 dans la classe d'un sortant d'IUFM de l'année précédente ?
- Les stages filés seront décomptés du volume de formation continue. L'inspecteur d'académie n'a pas été assez clair sur le volume qui sera décompté à chaque enseignant. Des stages pourraient ne faire que 72 h ou 120 h et être décomptés 30 X 6 heures soit 180 heures… Admettons que l'administration ne décompte que le nombre d'heures de formation réellement assurées, serait-il normal que ce dispositif aboutisse à laisser dans les écoles des collègues sur des missions floues à proximité de leur classe tenue par un PE2 ?
- Le SNUipp a fait la proposition suivante : créer un maître supplémentaire une fois par semaine dans l'école permettant à l'équipe de conduire une recherche en lien avec l'université ou les mouvements pédagogiques.

.../...

.../...

Les stages filés dès la pré-rentrée ?

Le SNUipp 93 a proposé à l'inspecteur d'académie de décaler le démarrage des stages filés au 1er ou 15 octobre afin de laisser à chacun la possibilité de comprendre le dispositif et de pouvoir s'y inscrire sans précipitation. Cette disposition aurait eu le mérite de laisser les PE2 faire leur rentrée à l'IUFM, dans le lieu de leur formation. Cette rentrée sur le lieu de formation aurait eu une valeur symbolique forte : la formation ne se fait pas sur le tas. Au lieu de cela, ils vont se trouver dans l'obligation de faire la pré-rentrée. Comment, les résultats au concours étant le 15 juillet, les écoles pourront être prévenues de l'arrivée de stagiaires ? Le mois de juin aura-t-il suffi à trouver les 850 à 900 terrains de stages, soit plus d'un par école : il y a 792 écoles dans le département, dont les 52 écoles à 4 classes.

Démarrer les stages filés en octobre aurait permis aux PE2 de faire un stage de pratique accompagnée en septembre, stage où ils n'ont pas la responsabilité de la classe. Ils auraient pu ainsi prendre connaissance de leur programme de formation, et se préparer à leur stage filé dans le cadre d'un projet de formation professionnelle dans lequel ils se seraient inscrits progressivement. Doit-on craindre que tout cela ne préfigure un glissement généralisé vers la formation sur le tas avec quelques heures par-ci, par-là, à l'université ainsi que la disparition de la formation continue sur le temps de travail ?

Dans les conditions actuelles, se déclarer volontaire dès le mois de juin pour laisser sa classe une journée par semaine est extrêmement difficile !

Attention :

L'identification des stages filés dans le plan de formation continue pose problème.

Avant de choisir un stage filé, vérifiez que la durée décomptée de votre droit à formation continue(1) est bien égale au temps de formation qui vous est proposé. Ne perdons pas des semaines de formation continue à l'occasion de cette mise en place préci-pitée.

(1) Droit à la formation continue sur l'ensemble de la carrière : 36 semaines.

Se syndiquer :

- ➔ ***la seule façon d'être informé,***
- ➔ ***la seule façon de se regrouper pour réfléchir, débattre et agir avec l'ensemble de la profession.***

Une information à trouver ?
Un renseignement à chercher ?
… Yakaklické !!!

Elections professionnelles de décembre 2005 :

Une incontournable représentativité de la FSU et du SNU.ipp

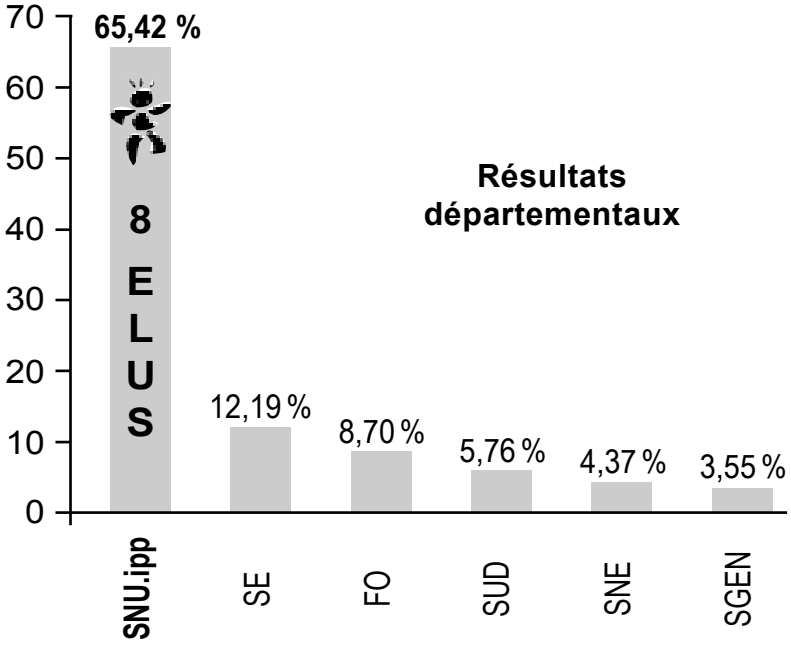

BULLETIN D'ADHESION AU SNU.IPP

ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007

Liste complémentaire

Le SNU.ipp 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale "Fenêtres sur cours". Je demande à la Section Départementale du SNU.ipp 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale du SNU.ipp 93.

NOM : _____ **Prénom :** _____

NOM de naissance : _____ **Date de naissance :** _____

Adresse personnelle : _____

_____

Code Postal : ☐☐☐☐☐ **Ville :** _____

Tél. : _____ **e-mail :** _____

Etablissement d'exercice : **Maternelle** ☐ **Elémentaire** ☐ **RASED** ☐ **IME** ☐ **CMPP** ☐ **SEGPA** ☐

NOM de l'Etablissement : _____ **Ville :** _____

Montant de la cotisation : 108,54 €

La cotisation syndicale ouvre droit à déduction fiscale : 66 % de la cotisation.

POUR VOUS SYNDIQUER

Deux modes de paiement à votre choix :

☐ Je joins ..... chèque(s) ***à l'ordre de*** **SNU.ipp 93** ***à adresser à***

SNU.IPP 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

ou

☐ J'opte pour le prélèvement automatique en 6 fois pour la première fois ***sans frais supplémentaires.***

Contacter la section départementale qui vous fera parvenir une autorisation de prélèvement.

L'attestation pour déduction fiscale sur les revenus de l'année 2007 vous sera adressée en Mars 2008.

Date _____ **Signature :**